



CONSEIL COMMUNAL DU 26 MAI 2026

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 26 mai 2026 à 20h00.

Étaient présents : **Raphaël LEBLANC, Conseiller – Président**
 Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre
 Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Stephan
 JANSEN, Échevins
 Muriel CLAVIR, Marie-Hélène KNAEPEN, Cédric COLLETTE,
 Christelle COCHART, Marie MERCHIE, Julien COLLIN,
 Conseillers
 François PAERMENTIER, Directeur général

Excusés : **Marc PATERKA, Yoann GUELDER, Conseillers**

* * *

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h02.

Monsieur le Président remercie les Conseillers d'excuser Messieurs Paterka et Guelder, Conseillers.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président signale aux Conseillers un point supplémentaire à l'ordre du jour de cette séance.

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Président propose aux Conseillers de voter l'urgence pour le point suivant :

8. Assemblée générale ordinaire de RESA Holding, *transmis le 21/05/2026 à 13h53*

L'ensemble des pièces relatives à ce point sont parvenues aux Conseillers par courriel de la Direction générale.

Afin de pouvoir délibérer ce point valablement, le Conseil doit voter l'urgence à la majorité des deux tiers des membres présents.

Monsieur le Président propose donc aux Conseillers de voter l'urgence.

Les Conseillers votent l'urgence à l'unanimité.

Vu le résultat du vote, Monsieur le Président propose d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications & informations diverses - Prise d'acte
3. Assemblée générale ordinaire d'ECETIA
4. Assemblée générale ordinaire d'Intradel
5. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'AIDE
6. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la CILE
7. Assemblée générale ordinaire de RESA
8. Assemblée générale ordinaire de RESA Holding
9. Assemblée générale ordinaire de l'IILE
10. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du TEC
11. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de SPI
12. Assemblée générale ordinaire de Crédialys
13. Modification budgétaire n°1/2026 - Décision
14. Marché de travaux - Réfection partielle de la rue des Perdrix - Approbation des conditions et du mode de passation
15. Marché de services - Confection et livraison de repas chauds pour les implantations scolaires communales - Approbation des conditions et du mode de passation
16. Règlement-redevance sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure d'ordre - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
17. Règlement communal sur l'utilisation de l'aire de jeu située dans le parc communal - Adoption
18. Règlement communal sur le prêt de matériel communal - Modification - Adoption
19. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

20. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle - Décision
21. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire - Décision
22. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif d'une logopède pour l'accompagnement personnalisé - Décision
23. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif d'un maître spécial d'éducation physique - Décision

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance, tel que modifié.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Président donne lecture des communications et informations suivantes :

- Par courrier du 5 mai 2026, le SPW Intérieur & Action sociale a indiqué que le règlement-redevance pour la participation aux sessions du programme "Je cours

pour ma forme", adopté par le Conseil communal le 30 mars 2026, est devenu pleinement exécutoire par expiration du délai de tutelle. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Direction générale a procédé aux formalités de la publication. Le règlement est donc pleinement entré en vigueur.

- Par courrier du 5 mai 2026, le SPW Mobilité & Infrastructures a indiqué que les règlements complémentaires de police pour les rues de la Paix de Fexhe, de Voroux et de Velroux, adoptés par le Conseil communal le 28 avril 2026, sont approuvés. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Direction générale procèdera aux formalités de publication, une fois les travaux de voiries terminés.

Le Conseil prend acte des communications et informations.

3. Assemblée générale ordinaire d'ECETIA

Monsieur le Président informe les conseillers qu'ECETIA tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 23 juin 2026 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport de rémunération de l'exercice 2025 ;
2. Rapport spécifique sur les prises de participation de l'exercice 2025 ;
3. Rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2025 ;
4. Rapport de gestion du Conseil d'administration 2025 ;
5. Approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2025 ; affectation du résultat ;
6. Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2025 ;
7. Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2025 ;
8. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1bis du CDLD ;
9. Lecture et approbation du PV en séance.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA.

4. Assemblée générale ordinaire d'Intradel

Monsieur le Président informe les conseillers qu'Intradel tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 25 avril 2026 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

Bureau - Constitution

1. Rapport de gestion - Exercice 2025 : approbation du Rapport de rémunération
 - *Rapport annuel - Exercice 2025 - Présentation*
 - *Rapport de rémunération du Conseil - Exercice 2025 - Approbation*
 - *Rapport du Comité de rémunération - Exercice 2025*
2. Comptes annuels - Exercice 2025 : approbation
 - *Comptes annuels - Exercice 2025 - Présentation*
 - *Comptes annuels - Exercice 2025 - Rapport du Commissaire*

- *Rapport spécifique sur les prises de participations - Exercice 2025*
- *Comptes annuels - Exercice 2025 - Approbation*
- 3. Comptes annuels - Exercice 2025 - Affectation du résultat
- 4. Administrateurs - Décharge - Exercice 2025
- 5. Commissaire - Décharge - Exercice 2025
 - Rapport de gestion consolidé - Exercice 2025 - Présentation
 - Comptes consolidés - Exercice 2025 - Présentation
 - Comptes consolidés - Exercice 2025 - Rapport du Commissaire
 - Administrateurs - Formation - Exercice 2025 - Contrôle
- 6. Administrateurs - Démissions/nominations

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Intradel.

5. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'AIDE

Monsieur le Président informe les conseillers que l'AIDE tiendra ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire le jeudi 25 avril 2026, respectivement à 19h00 et à 19h45.

L'ordre du jour de l'AG ordinaire est fixé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale stratégique du 16 décembre 2025
2. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 09 mars 2026
3. Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs
4. Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2025 des organes de gestion et de la Direction
5. Comptes annuels 2025, qui comprennent :
 - Rapport d'activité
 - Rapport de gestion
 - Bilan, compte de résultats et l'annexe
 - Affectation du résultat
 - Rapport du commissaire
 - Annexe au BNB, comprenant :
 1. Liste des adjudicataires des marchés publics attribués durant l'exercice 2025
 2. Indication sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société
 3. Rapport spécifique relatif aux participations financières
 4. Rapport annuel relatif aux rémunérations des administrateurs et de la Direction
 5. Rapport d'évaluation du Comité de rémunération
6. Décharge à donner au Commissaire-réviseur
7. Décharge à donner aux administrateurs
8. Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone

L'ordre du jour de l'AG extraordinaire est fixé comme suit :

1. Modification des statuts : modification de l'objet social et prolongation de l'intercommunale

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'AIDE.

6. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la CILE

Monsieur le Président informe les conseillers que la CILE tiendra ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire le jeudi 18 juin 2026 à partir de 18h30.

L'ordre du jour de l'AG extraordinaire est fixé comme suit :

1. Modification des statuts : prorogation de la durée de la société - Approbation
2. Lecture du procès-verbal - Approbation

L'ordre du jour de l'AG ordinaire est fixé comme suit :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport spécifique sur les prises de participations
2. Rapport de rémunération du Conseil d'administration (art. L6421-1 du CDLD) - Approbation ;
3. Rapport du Contrôleur aux comptes ;
4. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 - Approbation ;
5. Affectation du résultat 2025 - Approbation ;
6. Décharge aux administrateurs - Approbation ;
7. Décharge au Contrôleur aux comptes - Approbation ;
8. Lecture du procès-verbal – Approbation.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour des assemblées générales.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la CILE.

7. Assemblée générale ordinaire de RESA

Monsieur le Président informe les conseillers que RESA tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 2 juin 2026 à 17h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport de gestion 2025 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
2. Approbation du Rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
3. Approbation du Rapport de rémunération 2025 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
4. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;

5. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2025 ;
6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
7. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2025 ;
8. Décharge à donner au Commissaire aux comptes pour sa mission de contrôle lors de l'exercice 2025 ;
9. Pouvoirs.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA.

8. Assemblée générale ordinaire de RESA Holding

L'urgence ayant été valablement reconnue en début de séance, le point peut être valablement délibéré.

Monsieur le Président informe les conseillers que RESA Holding tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 23 juin 2026 à 17h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport de gestion 2025 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2025 ;
2. Approbation du Rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
3. Approbation du Rapport de rémunération 2025 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
4. Rapport de gestion 2025 du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;
5. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels statutaires et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;
6. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2025 ;
7. Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
8. Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;
9. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2025 ;
10. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2025 ;
11. Pouvoirs.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA Holding.

9. Assemblée générale ordinaire de l'IILE

Monsieur le Président informe les conseillers que l'IILE tiendra son assemblée générale ordinaire le lundi 15 juin 2026 à 16h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'administration visé à l'article L6421-1 du CDLD (annexé au rapport de gestion susmentionné)
3. Approbation du rapport d'évaluation du Comité de Rémunération visé à l'article L1523-17 du CDLD (annexé au rapport de gestion susmentionné)
4. Approbation du rapport du Réviseur
5. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 (comprenant le bilan, le compte de résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe aux comptes annuels)
6. Approbation du montant à reconstituer par les communes
7. Décharge à donner aux Administrateurs
8. Décharge à donner au Réviseur

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IILE.

10. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du TEC

Monsieur le Président informe les conseillers que le TEC tiendra ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire le mercredi 10 juin 2026 à 11h00.

L'ordre du jour de l'AG ordinaire est fixé comme suit :

1. Rapport du Conseil d'administration
2. Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes
3. Approbation des comptes annuels de l'opérateur de transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2025
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs de l'opérateur de transport de Wallonie
6. Décharge aux commissaires aux comptes

L'ordre du jour de l'AG extraordinaire est fixé comme suit :

1. Modifications des statuts portant sur l'article 8 relatif à la cession d'actions

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du TEC.

11. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de SPI

Monsieur le Président informe les conseillers que SPI tiendra ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire le jeudi 25 juin 2026 à 17h30.

L'ordre du jour de l'AG ordinaire est fixé comme suit :

1. a) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2025
 - Bilan et compte de résultats après répartition
 - Bilans par secteurs

- Rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3.12 du CSA
 - Détail des participations détenues au 31 décembre 2025 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13, §3 du CDLD
 - Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges
- b) Présentation du résultat 2025
2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur
 3. Décharge aux Administrateurs
 4. Décharge au Commissaire Réviseur
 5. Formation des Administrateurs en 2025 (Annexe 2)
 6. Démission - Nomination d'Administrateurs (Annexe 3)
 7. Fusion SPI/ECETIA (état d'avancement – projet d'entreprise)

L'ordre du jour de l'AG extraordinaire est fixé comme suit :

1. Modifications statutaires : article 21

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de SPI.

12. Assemblée générale ordinaire de Crédialys

Monsieur le Président informe les conseillers que Crédialys tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 4 juin 2026 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Démission de Madame Brugmans Dominique et désignation de Madame FERIR Anne pour son remplacement (ratification du CA du 02/12/2025)
2. Information du Réviseur quant à la réorganisation de son activité ;
3. Rapport d'activité relatif à l'année 2025
4. Rapport du réviseur sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025
5. Bilan et compte de résultats de l'exercice 2025
6. Rapport sur l'application de la législation sur la prévention de blanchiment d'argent
7. Rapport de Rémunération
8. Décharge à donner à Mesdames et Messieurs les Administrateurs
9. Décharge à donner au réviseur chargé du contrôle des comptes

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de Crédialys.

13. Modification budgétaire n°1/2026 - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Outre l'intégration du résultat du compte 2025, Madame Nachtergaele explique que cette modification budgétaire consiste essentiellement en des ajustements de crédits pour le budget ordinaire.

Pour le budget extraordinaire, elle précise que des nouveaux projets sont créés, à savoir:

- l'installation d'une solution wifi pour les services administratifs de la Commune,
 - la remise en ordre de l'installation réseau dans les bureaux de la police,
 - l'acquisition d'un terrain pour la rénovation du dépôt communal;
- Des adaptations de crédits sont également prévus.

Madame Nachtergaele explique enfin qu'après intégration de ces modifications, le résultat obtenu est le suivant:

- Recettes: 7.202.936,66 euros
- Dépenses: 6.210.749,43 euros
- Résultat: +992.187,23 euros

Madame Clavir demande où se trouve le terrain à acquérir pour le dépôt communal. Madame Nachtergaele répond qu'il s'agit d'un terrain se situant devant celui du dépôt.

Monsieur le Président propose d'adopter la MB n°1/2026.

À l'unanimité, le Conseil adopte la modification budgétaire n°01/2026.

14. Marché de travaux - Réfection partielle de la rue des Perdrix - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique qu'il s'agit d'approuver le cahier des charges pour la réfection partielle de la rue des Perdrix.

Le marché est estimé à 39.057,80 euros HTVA et sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de marché.

Monsieur le Bourgmestre indique que la rue est fermée depuis plus d'un an. Il aurait fallu à son sens aller plus vite. Monsieur Jansen répond être d'accord, mais que d'autres projets plus importants devaient d'abord être finalisés. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une rue fréquentée. Monsieur Jansen indique que le service technique a pu fournir son aide afin d'identifier le type de travaux à prévoir pour cette voirie.

Monsieur le Président propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de passation.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché de travaux de réfection partielle de la rue des Perdrix.

15. Marché de services - Confection et livraison de repas chauds pour les implantations scolaires communales - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Dans la mesure où les repas chauds ont rencontré un bon succès lors de cette année scolaire, Madame Malchair explique qu'il s'agit de renouveler le marché pour les repas scolaires. Les modalités d'exécution ont été adaptées par rapport au précédent marché, afin de "corriger" les difficultés rencontrées cette année scolaire. Ce nouveau marché est conclu pour une année reconductible trois fois.

Le marché est estimé à 119.948,40 euros HTVA et sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

Elle indique par ailleurs que les modalités de remboursement sont respectées et que ces derniers arrivent dans les délais prescrits.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de marché.

Monsieur le Président propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de passation.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché de travaux relatif à la confection et livraison de repas chauds pour les implantations scolaires communales.

16. Règlement-redevance sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure d'ordre - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-redevance sur les conservations des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure d'ordre. Elle ne s'applique qu'aux véhicules situés sur la voie publique. Il est proposé de fixer les taux de la redevance comme suit :

- Enlèvement du véhicule : 151,00 euros par véhicule
- Frais de garde :
 - Cyclomoteur et motocyclette : 3,50 euros par jour ou fraction de jour
 - Voiture, voitures mixtes et minibus y compris les fausses camionnettes : 7,00 euros par jour ou fraction de jour
 - Camion et autres types de véhicules (mobile-home, remorque, camionnette) : 14,00 euros par ou fraction de jour

Madame Nachtergaele précise que si le coût-réel de l'enlèvement ressortant d'un marché conclu avec une société privée est supérieur au taux de 151,00 euros, le montant retenu sera celui prévu dans le contrat. Ce montant pourra être majoré de 10% pour tenir compte des prestations administratives qui en découlent.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-redevance.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-redevance est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Madame Nachtergaele indique qu'à ce stade, la balle est dans le camp de la police.

Monsieur Collette demande s'il y a beaucoup de véhicules concernés par ces mesures. Madame Nachtergaele explique qu'il existe beaucoup de véhicules, mais que le suivi est compliqué.

Monsieur Collin demande comment les montants repris dans le projet de règlement sont déterminés. Monsieur le Directeur général précise que la circulaire budgétaire propose des montants maxima et que le Collège communal a décidé de proposer l'adoption de ces derniers montants.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-redevance.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-redevance sur les conservations des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure d'ordre.

17. Règlement communal sur l'utilisation de l'aire de jeu située dans le parc communal - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique qu'à la suite de la visite du SPF Économie pour le contrôle des aires de jeu, il a été constaté que le précédent règlement mentionnait que *"la Commune ne peut être tenue pour responsable de tout accident survenu suite à une utilisation, normale ou pas, des équipements mis à la disposition des utilisateurs"*. La réglementation applicable à l'exploitation des aires de jeu interdit ce genre de mention.

En conséquence de quoi, il est proposé de modifier le règlement communal du 15 septembre 2020 en y insérant les termes suivants : *"La Commune n'est pas responsable de la surveillance des utilisateurs de cet espace"*. Cette mention est conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour le reste, il n'y a aucun changement.

Monsieur le Président propose d'adopter le nouveau règlement.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement communal sur l'utilisation de l'aire de jeu située dans le parc communal.

18. Règlement communal sur le prêt de matériel communal - Modification - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique que le règlement adopté lors de la séance du 30 mars 2026 a été mis en œuvre. Pour rappel, le prêt de matériel est subordonné au versement d'une caution, déterminée à la pièce et variant selon le type de matériel prêté. Toutefois, cette mise en pratique a révélé des montants de caution très élevés, susceptibles de freiner les associations à organiser des événements sur le territoire communal, ce qui n'est pas l'objectif poursuivi par le règlement.

Dès lors, il est proposé de modifier les montants de caution. Ces derniers sont repris dans le projet de délibération. Par ailleurs, le Collège communal propose de dispenser les autres communes, écoles et CPAS du paiement d'une caution, à l'exception de celle demandée pour le chapiteau.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement communal.

À l'unanimité, le Conseil adopte la modification du règlement communal sur le prêt de matériel communal.

19. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur Collin indique que, pour le point relatif à l'institution provinciale, il est inscrit qu'il a dit que les compétences de l'enseignement seront transférées à la Région. Or, il aurait dit qu'il s'agissait de la Communauté française. Monsieur le Directeur général répond qu'il a bien parlé de la Région wallonne, mais qu'un amendement au PV peut être apportée.

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal moyennant la modification sollicitée par Monsieur Collin.

À 10 voix 'pour' et une abstention (Christelle COCHART), le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026, moyennant modification. Mention de cette modification sera portée audit procès-verbal.

Monsieur le Président lève la séance publique à 20h22.

Huis clos

Monsieur le Président lève la séance à 20h28.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE